



Institut
SLT Supérieur
de la Logistique
et du Transport
Montaigu

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

CRÉONS ENSEMBLE POUR L'AVENIR

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une ressource essentielle pour le Lycée en nous permettant d'investir dans le matériel nécessaire à la formation de nos apprenants, de renouveler nos équipements pédagogiques ou encore de contribuer à nos projets immobiliers.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié du Lycée Jeanne d'Arc - ISLT et soutenez une formation en cohérence avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises.

PALMARÈS
2023*

2ÈME PLACE
au classement des lycées
de Vendée

DANS LES 170 PREMIERS
au classement des lycées
de France

Lycée
Jeanne d'Arc
Etablissement Catholique de Montaigu

*au classement 2023 des lycées de France publié par **l'Étudiant** **Le Parisien**

CONTACTEZ NOUS

Benoît RETAIL

Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles & Technologiques

benoit.retail@lja-islt.eu
02 51 48 87 00



NOS FORMATIONS

ÉLIGIBLES À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



GRÂCE À VOUS NOUS AVONS RÉALISÉ EN 2022

Les précédentes campagnes de taxe d'apprentissage nous ont permis de réaliser plusieurs phases d'investissement pour nos différentes filières.

LYCÉE TECHNOLOGIQUE



Matériels de
laboratoire



Équipements
scientifiques



Ordinateurs
portables

LYCÉE PROFESSIONNEL ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Remplacement
chariots
élevateurs



Matériels
de logistique



Open
Space



Matériels
informatiques



Rénovation
des plateaux
techniques



Entrepôt
pédagogique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

→ BTS GTLA

Gestion des Transports et Logistique
Associée

→ TITRE PRO. TSMEL

Technicien Supérieur en Méthodes
et Exploitation Logistique

→ TITRE PRO. REL

Responsable En Logistique

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

→ BAC PRO. LOGISTIQUE

→ BAC PRO. OTM
Organisation de Transport
de Marchandises

→ BAC PRO. AGOrA

Assistance à la Gestion
des Organisations et de leurs
Activités

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

→ BAC TECHNO. STL

Sciences et Technologie
de Laboratoire

→ BAC TECHNO. STMG

Sciences et Technologies du
Management et de la Gestion

CAP

→ CAP PSR

Production et Service
en Restaurations

→ CAP ATMFC

Assistant.e Technique
en Milieux Familial
et Collectif

→ CAP OOL

Opérateur / Opératrice
en Logistique

NOUVELLE MODALITÉ DE VERSEMENT 2023

Réforme de la taxe d'apprentissage 2023

ENTREPRISE

Taxe d'apprentissage :
0,68 % de la masse salariale de 2022



87% 13%

part principale destinée
au financement
des formations par
apprentissage. Déclarée
mensuellement en DSN
et versée aux
URSSAF

fraction solde
payée via la DSN
d'avril

01. DÉCLARATION AUPRÈS DES MSA & DE L'URSSAF

Déclarer et payer le montant du solde de la taxe d'apprentissage à l'URSSAF
ou à la MSA via la DSN d'avril 2023 (5 ou 15 mai)

02. SOLTÉA

Se rendre sur la plateforme Soltéa :
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>
ou en scannant le QR CODE →



03. RECHERCHER LE LYCÉE

LYCÉE JEANNE D'ARC - ISLT
3 bis Bd Raymond Parpaillon - 85600 MONTAIGU-VENDÉE
02 51 48 87 00
Code UAI de l'établissement : 0850136L

04. AFFECTER LE SOLDE

Affecter le solde de votre taxe d'apprentissage